

S o m m a i r e

Maladie de Newcastle en Australie	121
Fièvre catarrhale du mouton en Bulgarie : complément d'information	122
Maladie de Newcastle au Brésil	122

MALADIE DE NEWCASTLE EN AUSTRALIE

(Date du dernier foyer signalé précédemment : mai 1999).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'une télécopie reçue le 23 août 1999 du Docteur Gardner Murray, chef des services vétérinaires, ministère du secteur primaire et de l'énergie, Canberra :

Date du rapport : 23 août 1999.

Nature du diagnostic : de laboratoire.

Foyers :

Localisation	Nombre
Environs de Sydney, état de Nouvelle-Galles du sud	1

Description de l'effectif atteint : poules pondeuses de tous âges dans une petite ferme commerciale située à environ trois kilomètres de la ferme initialement infectée en septembre 1998.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
avi	9 045	9 045	0

Diagnostic : les premiers résultats de laboratoire indiquent que la souche de virus isolée est probablement d'origine australienne et ne résulte pas de l'incursion d'une souche exotique, comme ce fut le cas pour les foyers de 1998 (à l'ouest de Sydney) et de 1999 (Mangrove Mountain). L'étude des séquences géniques se poursuit.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport :

- les autorités de Nouvelle-Galles du sud ont appliqué des mesures d'abattage sanitaire dans la ferme atteinte et la destruction des cadavres d'oiseaux s'est achevée le 22 août 1999 ;
- la ferme atteinte a été mise en interdit et des restrictions aux déplacements d'oiseaux imposées ; une zone d'un rayon de trois kilomètres a été déclarée infectée autour de la ferme ;
- des opérations de surveillance vont être entreprises, et les recherches sur le terrain et en laboratoire se poursuivent.

*
* *

FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON EN BULGARIE complément d'information

Traduction d'une télécopie reçue le 23 août 1999 du Docteur Nicolas T. Belev, Délégué de la Bulgarie auprès de l'OIE :

Par télécopie du 23 août 1999, le Laboratoire de référence de l'OIE pour la fièvre catarrhale du mouton (Institut de santé animale, Laboratoire de Pirbright, Royaume-Uni) a indiqué que la souche de virus isolée à partir de prélèvements collectés en Bulgarie correspond au sérotype 9.

*
* *

MALADIE DE NEWCASTLE AU BRÉSIL

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'un courrier électronique reçu le 25 août 1999 du Docteur Aluisio Berbert Sathler, directeur du département de la défense animale, ministère de l'agriculture et de l'approvisionnement, Brasilia :

Date du rapport : 24 août 1999.

Nature du diagnostic : de laboratoire.

Date de la première constatation de la maladie : 23 août 1999.

Foyers :

Localisation	Nombre
Japeri, Rio de Janeiro	1

Description de l'effectif atteint : petite propriété servant de maison de campagne à la famille du propriétaire et qui n'a pas d'objectif commercial.

Les oiseaux (poules, coqs, poussins, canards, oies et poules d'Angola) étaient élevés en liberté ou dans des enclos. Il n'y a pas eu d'introduction de nouveaux animaux pendant les trois derniers mois ; tous les oiseaux sont nés dans la propriété.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
avi	150	100	100	50	0

Diagnostic :

- A. Laboratoire ayant confirmé le diagnostic :** laboratoire régional de soutien au secteur animal du ministère de l'agriculture, Lara, Campinas, São Paulo.
- B. Epreuves diagnostiques réalisées :** indice de pathogénicité par voie intracérébrale = 1,42.
- C. Agent causal :** souche pathogène du virus de la maladie de Newcastle.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport :

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.

- abattage sanitaire : les animaux sensibles non atteints ont été sacrifiés par les services officiels ; leurs cadavres, de même que ceux des oiseaux morts de la maladie, ont été incinérés et enfouis *in situ* ;
- surveillance épidémiologique dans les propriétés voisines.

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.